

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALAIRAC

Conseil municipal du 13 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt-et-un à Alairac, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alairac se sont réunis à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 4

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Marc ADIVEZE, Myriam DELL'AVANZATA, Armand CATHALA, Fabrice GIACOMIN, Michel BRIEU, Michelle SOULAYRAC, Brigitte DAZZAN, Patrice CLASERT, Josiane LALANNE, Carole BLAIS, Leïla NAUDY.

Absents : Rose-Marie MOREL (excusée), Jean-Joseph LAMOUREUX (excusé), Jérôme GAZANIOL (excusé), Pascal FERRIER (excusé).

Pouvoirs : Rose-Marie MOREL à Myriam DELL'AVANZATA, Jean-Joseph LAMOUREUX à Myriam DELL'AVANZATA, Jérôme GAZANIOL à Armand CATHALA, Pascal FERRIER à Armand CATHALA.

Secrétaire de séance : Leïla NAUDY.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture de la séance et a désigné Leïla NAUDY comme secrétaire de séance. Cette dernière a ensuite fait l'appel des conseillers présents et des pouvoirs, puis Monsieur le Maire a pu constater que le quorum était atteint et que le conseil municipal pouvait donc délibérer valablement.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2021

Le Maire soumet à l'approbation des membres présents le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2021.

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation des comptes administratifs 2020

Monsieur le Maire laisse la parole à Myriam DELL'AVANZATA afin qu'elle présente les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe « transport scolaire ». Il sort également de la salle et ne prendra part ni à la présentation, ni au vote des comptes administratifs.

a. Budget principal

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes	1 105 728.20 €	Recettes	709 642.36 €
Dépenses	936 512.69 €	Dépenses	641 757.81 €
Résultat 2020 (A)	169 215.51 €	Résultat 2020 (D)	67 884.55 €
Résultat antérieur cumulé (B)	164 588.03 €	Résultat antérieur cumulé (E)	- 202 438.41 €
Résultat cumulé (C = A+B)	333 803.54 €	Résultat de clôture 2020 à reporter en 2021 (F = D+E)	- 134 553.86 €
Affectation de résultat (G = F)	134 553.86 €		
Résultat de clôture 2020 à reporter en 2021 (H = C - G)	199 249.68 €		

b. Budget annexe « transport scolaire »

SECTION EXPLOITATION		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes	6 699.70 €	Recettes	0.00 €
Dépenses	9 571.00 €	Dépenses	0.00 €
Résultat 2020 (A)	- 2 871.30 €	Résultat 2020 (D)	0.00 €
Résultat antérieur cumulé (B)	4 335.74 €	Résultat antérieur cumulé (E)	0.00 €
Résultat cumulé (C = A+B)	1 464.44 €	Résultat de clôture 2020 à reporter en 2021 (F = D+E)	0.00 €
Affectation de résultat (G = F)	0.00 €		
Résultat de clôture 2020 à reporter en 2021 (H = C - G)	1 464.44 €		

Les comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe « transport scolaire » sont approuvés à l'unanimité.

3. Approbation des comptes de gestion 2020

Monsieur le Maire laisse la parole à Myriam DELL'AVANZATA afin qu'elle présente les résultats budgétaires de l'exercice tels qu'ils figurent sur les comptes de gestion établis par le receveur municipal. Pour mémoire, les montants doivent être strictement identiques, au centime près, à ceux figurant sur les comptes administratifs tenus par la municipalité.

a. Budget principal

011013
SGC CARCASSONNE



II-1
Exercice 2020

20000 - COMMUNE D'ALAIRAC -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	980 058,41	1 248 164,53	2 228 222,94
Titres de recettes émis (b)	709 642,36	1 105 728,20	1 815 370,56
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	709 642,36	1 105 728,20	1 815 370,56
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	980 058,41	1 248 164,53	2 228 222,94
Mandats émis (f)	641 757,81	937 051,29	1 578 809,10
Annulations de mandats (g)		538,60	538,60
Dépenses nettes (h = f - g)	641 757,81	936 512,69	1 578 270,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	67 884,55	169 215,51	237 100,06
(h - d) Déficit			

b. Budget annexe « transport scolaire »

011013
SGC CARCASSONNE



II-1
Exercice 2020

**50000 - REGIE TRANSPORTS SCOL ALAIRAC -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		13 906,74	13 906,74
Titres de recettes émis (b)		6 699,70	6 699,70
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		6 699,70	6 699,70
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		13 906,74	13 906,74
Mandats émis (f)		9 571,00	9 571,00
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		9 571,00	9 571,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		2 871,30	2 871,30

Les comptes de gestion 2020 du budget principal et du budget transport scolaire sont approuvés à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2020 – budget principal

Monsieur le Maire laisse la parole à Myriam DELL'AVANZATA pour présenter l'affectation des résultats 2020 du budget principal. Pour mémoire, ce dispositif consiste à affecter prioritairement l'excédent de fonctionnement à l'investissement afin d'en couvrir le besoin de financement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u> <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	169 215.51 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> <i>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	164 588.03 €
C - Résultat à affecter (= A+B (hors restes à réaliser))	333 803.54 €
D - Solde d'exécution d'investissement	- 134 553.86 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
F - Besoin de financement (= D+E)	134 553.86 €
G - Affectation en réserves R.I.1068 (= au minimum, couverture du besoin de financement F)	134 553.86 €
H - Report en fonctionnement R.F.002	199 249.68 €

L'affectation des résultats 2020 du budget principal est approuvée à l'unanimité.

5. Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle que la réforme fiscale entérine la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Cette suppression se traduit, dès cette année 2021, par plusieurs effets :

- Suppression de la part « TH » des recettes fiscales : les communes ne bénéficient plus du produit fiscal lié à la TH ; les recettes fiscales de l'année 2021 se limitent donc à la taxe foncière sur le bâti (TFB) et la taxe foncière sur le non-bâti (TFNB). **En conséquence, le taux de la taxe d'habitation n'est plus voté par les conseils municipaux.**
- Compensation de la perte de la part « TH » : la perte du produit fiscal lié à la taxe d'habitation, estimé à **212 189.00 €** (soit le produit entre la base communale TH 2020 (1 241 903.00 €) et le taux communal TH 2017 (16.00 %)) est compensé par le reversement de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti (TFB), estimé à **224 551.00 €**. En conséquence, et en application de la législation, le taux départemental sur la TFB (30.69 %) se retrouve intégré et ajouté au taux communal sur la TFB (33.60 %) : **c'est ce qui explique que le taux global de la taxe foncière passe soudainement de 33.60 % à 64.29 % en 2021.**
- Pondération de la compensation par le coefficient correcteur : le montant du reversement de la part départementale de la taxe foncière (224 551.00 €) étant estimée supérieur au produit qu'aurait perçu la commune avec la TH (212 189.00 €), celui-ci est pondéré par un coefficient correcteur, d'une valeur de 0.973717, qui ramène les recettes fiscales globales attendues en 2021 à 511 756.00 € (à taux constant).

Malgré cette réforme fiscale et l'impact qu'elle est amenée à avoir sur les finances de la commune, il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 :

	Taux communaux 2020 (pour mémoire)	Proposition taux communaux 2021 (A)	Ajout taux départemental TFB (B)	Proposition taux globaux 2021 (C = A+B)
Taxe foncière (bâti) (TFB)	33.60 %	33.60 %	30.69 %	64.29 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	105.60 %	105.60 %		105.60 %

Le produit fiscal attendu pour 2021 se détaille comme suit (à taux constant) :

TFB : 739 900 (bases prévisionnelles 2021) x 64.29 % =	475 682.00 €
TFNB : 46 000 (bases prévisionnelles 2021) x 105.60 % (taux) =	48 576.00 €
	—————
S/total	524 258.00 €
Effet du coefficient correcteur	- 12 502.00 €
Total produit fiscal attendu	511 756.00 €

Les taux des taxes directes locales proposés ci-dessus sont approuvés à l'unanimité.

6. Vote des subventions aux associations

Il est demandé aux conseillers membres de bureau (président, trésorier ou secrétaire) des associations concernées par les demandes ci-dessous de ne pas prendre part au vote de la subvention destinée à leur association.

Association	Montant proposé
AFDAIM	100.00 €
ALAI'CLIC	250.00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	250.00 €
AMICALE DES RETRAITES DE LA FPT	100.00 €
DE CIRCULADE EN CIRCULADE	1 100.00 €
ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE (ANMONM AUDE)	100.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIO-CULTURELLE	3 700.00 €
BALL TRAP MALEPERE	100.00 €
BTP CFA AUDE	100.00 €
CAPOEIRA ARTE OCCITANIE	250.00 €
CHAMBRE DES METIERS	270.00 €
CLUB DU TEMPS LIBRE	1 000.00 €
CHŒURS DE L'AUDE	150.00 €
COMITE DES FÊTES	6 200.00 €
CYCLOCLUB MALEPERE	700.00 €
ECHIQUIER ALAIRACOIS	220.00 €
ENTENTE TENNISTIQUE MALEPERE	3 500.00 €
FEDERATION AUDE CLAIRE	50.00 €
FEDERATION FRANCAISE MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS	50.00 €
FJEP	3 000.00 €
FNACA	80.00 €
FOOTBALL CLUB MALEPERE	3 200.00 €
HISTOIRE ET GENEALOGIE EN MINERVOIS	100.00 €
JUM'ALAIRAC	1 000.00 €
LE PRINTEMPS DES NOTES	1 600.00 €
LES AILES D'ALAIRAC	160.00 €
LES AMIS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE	50.00 €
LES RESTOS DU CŒUR	50.00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00 €
OLD LADIES	200.00 €
PEP	50.00 €
PETANQUE CLUB ALAIRAC	500.00 €

PREVENTION ROUTIERE	150.00 €
SOCIETE CHASSE ALAIRAC	700.00 €
SUPERMAM'S	150.00 €
USEP	50.00 €

L'attribution des subventions de fonctionnement aux associations proposée ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

7. Vote du budget primitif 2021 – budget principal

a. Présentation générale

FONCTIONNEMENT		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET 2021	DEPENSES	RECETTES
	1 355 000.00 €	1 155 750.32 €
	+	+
REPORT <i>(en dépenses si déficit, en recettes si excédent)</i>		199 249.68 €
	=	=
TOTAL DEPENSES/RECETTES FONCTIONNEMENT	1 355 000.00 €	1 355 000.00 €

INVESTISSEMENT		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET 2021	DEPENSES	RECETTES
	845 446.14 €	980 000.00 €
	+	+
REPORT <i>(en dépenses si déficit, en recettes si excédent)</i>	134 553.86 €	
	=	=
TOTAL DEPENSES/RECETTES INVESTISSEMENT	980 000.00 €	980 000.00 €

b. Présentation de la section fonctionnement

DEPENSES		
Libellé	Réalisé 2020 (pour mémoire)	Proposé 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général	298 510.91 €	316 250.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	463 089.98 €	470 439.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	104 635.41 €	211 441.16 €
Chapitre 66 - Charges financières	23 717.39 €	25 843.10 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	- €	100.00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues fonctionnement	- €	65 000.00 €

Chapitre 023 - Virement section investissement	- €	263 367.74 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	46 559.00 €	2 559.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	936 512.69 €	1 355 000.00 €

RECETTES		
Chapitre 013 - Atténuations de charge	40 219.12 €	18 000.00 €
Chapitre 70 - Produits des services	26 249.44 €	103 500.00 €
Chapitre 73 - Impôts & taxes	544 766.75 €	545 656.00 €
Chapitre 74 - Dotations & participations	364 641.00 €	365 929.88 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	34 689.40 €	40 464.44 €
Chapitre 76 - Produits financiers	10.22 €	- €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	46 021.49 €	12 200.00 €
Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	199 249.68 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	49 130.78 €	70 000.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 105 728.20 €	1 355 000.00 €

c. Présentation de la section investissement

Compte - libellé	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 001 - Déficit reporté d'investissement	134 553.86 €	
CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement		263 367.74 €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre entre sections	70 000.00 €	2 559.00 €
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves		194 553.86 €
CHAPITRE 16 - Remboursement capital emprunts	57 500.00 €	
CHAPITRE 21 - Acquisition autres terrains	7 000.00 €	
CHAPITRE 27- Remboursement avance multiservices		4 000.00 €
OPERATION 152 - Acquisition œuvres art	3 800.00 €	- €
OPERATION 153 - Travaux bâtiments divers	19 000.00 €	- €
OPERATION 160 - Acquisition de matériel divers	24 100.00 €	4 000.00 €
OPERATION 177 - PLU	10 000.00 €	- €
OPERATION 188 - Travaux voirie communale	66 000.00 €	86 586.16 €
OPERATION 189 - Bibliothèque	11 431.54 €	11 800.00 €
OPERATION 191 - Rénovation éclairage public	63 500.00 €	30 000.00 €
OPERATION 200 - Extension réseaux publics	10 000.00 €	1 560.00 €
OPERATION 201 - Construction maison des jeunes	7 822.60 €	31 189.54 €
OPERATION 202 - Plateaux l'Auzina / Laboual	166 000.00 €	92 767.00 €
OPERATION 203 - Restructuration usine à pains	275 000.00 €	247 616.70 €
OPERATION 204 - Restauration Croix Saint-Germain	23 916.00 €	10 000.00 €
OPERATION 205 - Aménagement café maison des sports	30 376.00 €	- €
TOTAL DEPENSES/RECETTES INVESTISSEMENT	980 000.00 €	980 000.00 €

Le budget primitif 2021 du budget principal est approuvé à l'unanimité.

8. Nomination et numérotation de rues (annule et remplace la délibération n°2020/46) – Le clos de la colline d'en-haut

Il est rappelé que la nomination et la numérotation des futures habitations du lotissement « le clos de la colline d'en-haut » a fait l'objet d'une délibération en 2020.

Or, il est apparu que l'une des adresses, en l'occurrence le « 7, clos de la colline », avait déjà été attribué. Il est donc proposé de modifier la numérotation du lotissement comme suit :

- lot n°1 : 8, chemin de la colline
- lot n°2 : 9, clos de la colline
- lot n°3 : 8, clos de la colline
- lot n°4 : 7, chemin de la colline
- lot n°5 : 6, chemin de la colline

La nomination et la numérotation des voies du lotissement « le clos de la colline d'en-haut » sont approuvées à l'unanimité.

9. Arrêt du partenariat avec le groupe SOS et retrait de la commune de l'opération « 1000 cafés »

Par souhait de reprendre totalement en main ce projet, notamment en ce qui concerne le choix du futur gérant, Monsieur le Maire a décidé de mettre un terme au partenariat avec le groupe SOS dans le cadre de l'opération « 1000 cafés ». Un courrier, resté sans réponse à ce jour, a été envoyé en ce sens aux responsables du groupe SOS le 24 février 2021.

Il est proposé d'acter ce retrait par une délibération du conseil municipal afin d'abroger les dispositions de la délibération n°2020/53.

En outre, le projet d'aménagement d'un café à la maison des sports est, quant à lui, toujours d'actualité : celui-ci sera mené par la collectivité qui aura désormais la décision sur le choix du futur gérant. Elle sera accompagnée techniquement et juridiquement dans ce projet par les services de Carcassonne Agglo. Une lettre de sollicitation de mission a par ailleurs été adressée à Alain CATHALA afin qu'il établisse un chiffrage du projet et qu'il commence à préparer le permis de construire.

Le retrait de la commune de l'opération « 1000 cafés », la fin du partenariat avec le groupe SOS et l'abrogation des dispositions de la délibération n°2020/53 sont approuvés à l'unanimité.

10. Requalification de l'espace public – secteurs 3 & 4 : résultats de la consultation et choix du maître d'œuvre

Pour mémoire, ce projet concerne la sécurisation de la RD211 par la création de 2 plateaux aux carrefours « route de Lavalette / avenue du stade / l'auzina » et « route d'Arzens / avenue de la malepère / Laboual » et l'embellissement et l'aménagement paysager de ces carrefours, situés en entrée d'agglomération.

Le cabinet CETUR LR a été retenu pour assurer l'étude de ce projet et a, en collaboration avec l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11), préparé une consultation restreinte pour la réalisation du lot VRD de ce projet. En effet, la commune étant adhérente à l'ATD11, elle a la possibilité de passer par les accords-cadres de cette dernière afin de bénéficier de prix plus attractifs (car déjà mis en concurrence en amont).

Ainsi, seules les entreprises retenues dans l'accord-cadre pour le secteur CCMN-CARCA AGGLO ont été consultées : il s'agit des entreprises EIFFAGE TP, COLAS TP et EJL TP. La date limite de remise des offres était fixée au 26/03/2021 à midi et les 3 entreprises ont répondu.

Après analyse technique des services de l'ATD11 et de CETUR LR, la société EIFFAGE TP est celle qui a présenté l'offre la plus intéressante selon les critères retenus et notamment la plus basse en termes de coût (104 735.76 € HT contre 114 846.08 € HT pour COLAS TP et 111 815.23 € HT pour EJL TP).

Il est donc proposé de retenir l'entreprise EIFFAGE TP pour le lot VRD du programme « Requalification de l'espace public – secteurs 3 & 4 » pour un montant total de 104 735.76 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A titre d'information, ces travaux devraient démarrer à la fin du mois d'avril 2021.

Le choix de l'entreprise EIFFAGE TP pour la réalisation du lot « VRD » du programme de requalification de l'espace public des secteurs 3 et 4 est approuvé à l'unanimité.

11. Proposition de la commune de Lavalette de cession à titre onéreux de la parcelle cadastrée C 692

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur le Maire de Lavalette dans lequel ce dernier propose de céder à la commune d'Alairac la parcelle cadastrée C 692, d'une surface de 4 288 m², pour la somme de 7 000.00 €.

Cette proposition semble très onéreuse au regard de la situation et de la superficie du terrain : Monsieur le Maire propose donc de prendre l'attache de la SAFER LR afin de connaître le prix moyen à l'hectare de ce type de terrain et d'adresser une contre-proposition à la commune de Lavalette une fois ce montant connu.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à se rapprocher de la SAFER afin de connaître le prix moyen de vente de ce type de terrain dans le secteur puis de proposer ce montant à la commune de Lavalette pour l'acquisition de la parcelle C 692.

12. Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Carcassonne Agglo

Monsieur le Maire rappelle qu'un certain nombre de compétences sont transférées progressivement et depuis plusieurs années, des communes vers les intercommunalités.

Ce transfert de compétences s'accompagne naturellement d'un transfert de charges, puisque les intercommunalités exercent désormais ses compétences en lieu et place des communes qui n'ont ainsi plus à en assumer la dépense.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Carcassonne Agglo a pour objectif de chiffrer précisément le montant de ces charges transférées au regard des compétences exercées par Carcassonne Agglo en lieu et place des communes, ce qui affecte l'attribution de compensation que l'Agglo verse aux communes membres.

Cette commission est notamment composée de représentants des communes membres aussi, Monsieur le Maire propose de désigner comme représentant de la commune d'Alairac :

- Déléguée titulaire : Myriam DELL'AVANZATA
- Déléguée suppléante : Rose-Marie MOREL

Myriam DELL'AVANZATA et Rose-Marie MOREL sont désignées à l'unanimité respectivement comme déléguée titulaire et déléguée suppléante à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

13. Suppression du budget annexe « transport scolaire »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020/45, le conseil municipal a décidé de ne pas reconduire la convention de délégation de service public relative au transport scolaire sur la commune d'Alairac. En conséquence, le service transport scolaire, assuré par la commune pour le compte de Carcassonne Agglo, a été arrêté définitivement.

Monsieur le Maire propose donc de supprimer le budget annexe « transport scolaire », désormais obsolète, et d'intégrer tous les excédents constatés au budget principal de la commune.

La suppression du budget annexe « transport scolaire » et la reprise de l'actif, du passif et du résultat dans les comptes du budget principal au terme des opérations de liquidations sont approuvées à l'unanimité.

14. Point d'information sur les dossiers en cours

a. Déclaration d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place de 4^{ème} catégorie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Nadège GUERIN, gérante de l'EURL Nanou Cooking, a déposé une déclaration d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place de 4^{ème} catégorie le 23 février 2021. En retour, Monsieur le Maire lui a remis un récépissé de déclaration et les deux documents ont été transmis à la Préfecture pour enregistrement.

b. Mise en place du système de vidéoprotection

Le dossier de demande d'installation du système de vidéoprotection a été adressé à la Préfecture et devrait être examiné lors de la commission du 20 mai 2021.

c. Vie scolaire

- Modification des horaires de l'école : lors du dernier conseil d'école, qui s'est déroulé le 16 mars 2021 en visioconférence le sujet de la modification des horaires a été abordé. Pour mémoire, l'objectif était de dégager un quart d'heure supplémentaire sur le temps de midi, selon la préconisation de la PMI. Comme convenu entre la municipalité, le corps enseignant et les délégués de parents d'élèves, un sondage relatif aux nouveaux horaires a été préparé par ces derniers. Les parents devaient choisir entre commencer plus tôt le matin (à 8h30 au lieu de 8h45 actuellement) et terminer plus tard l'après-midi (16h30 au lieu de 16h15 actuellement). C'est finalement la dernière option qui a été retenue par les parents d'élèves : c'est donc celle qui a été retenue par Monsieur le Maire et soumise à la DASEN de l'Aude. Cette dernière a finalement donné son accord par courrier en date du 8 avril 2021 ; les horaires de l'école d'Alairac seront donc les suivants à compter du 26 avril 2021 :

Lundi : 8h45 - 12h / 13h45 - 16h30

Mardi : 8h45 - 12h / 13h45 - 16h30

Jeudi : 8h45 - 12h / 13h45 - 16h30

Vendredi : 8h45 - 12h / 13h45 - 16h30

Ce temps supplémentaire de pause méridienne sera bénéfique pour le bien-être des enfants.

- Sécurité aux abords de l'école élémentaire : un problème de sécurité a été soulevé lors de ce conseil d'école : la circulation des voitures aux abords du sas de l'école durant les heures d'entrée et de sortie des classes, en proximité immédiate des enfants et des parents. Afin de remédier à ce problème, Monsieur le Maire a pris un arrêté d'interdiction de stationnement et de circulation derrière le temps libre applicable pendant toutes les périodes scolaires (à l'exception des enseignants).

- Label « Ecoles numériques » : la directrice de l'école est en train de finaliser la commande de matériel informatique auprès de la société. Pour rappel, l'Education Nationale participera à hauteur de 50% du montant total de ces achats qui s'élève à environ 8 000.00 € TTC. Ainsi, les enfants de l'école d'Alairac et deux enseignants bénéficieront d'un équipement informatique à la pointe, ce qui est d'autant plus important dans la période actuelle.
- d. Demandes d'urbanisme en cours en lien avec les projets municipaux

Un certain nombre de demandes d'urbanisme concernant des projets municipaux sont en cours d'instruction :

 - PC n°01100521D0007 : restructuration de l'usine à pains en salle polyvalente
 - PA n°01100521D0001 : requalification de l'espace public de la RD211
 - PC n°01100521D0010 : restauration de la Croix de Saint-Germain

Afin que la commune soit en mesure d'initier rapidement ces chantiers, Monsieur le Maire a demandé aux services de la DDTM d'instruire ces dossiers en priorité.
- e. Aménagement du cabinet kiné de l'avenue des anciennes mares

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet est vacant depuis le départ de Nicolas PROUVOST. Les poutres soutenant la toiture ont été renforcées par l'entreprise BES et des travaux de réaménagement en maison d'habitation avec 2 chambres vont y être réalisés par les agents du service technique. L'objectif est de proposer ce logement à la location au 1^{er} janvier 2022.
- f. Papylofts

Les travaux sont terminés et la commission compétente a procédé à l'attribution des logements. Les premiers locataires ont déjà commencé à emménager.
- g. Enfance & jeunesse
 - Boîte à livres : la première boîte à livre a été placée derrière le temps libre, par les services municipaux. La charte rédigée par le conseil municipal des enfants a également été fixée et un certain nombre de livres y a déjà été entreposé.
 - Nichoirs : les nichoirs, qui ont été préalablement vernis, ont également été positionnés à différents endroits de la commune. Pour mémoire, il s'agissait d'une demande du conseil municipal des enfants.
- h. Ecologie & environnement
 - Réunion « zéro-phyto » : une réunion d'information « zéro-phyto », à destination des agents des espaces verts de la commune, s'est tenue en Mairie le 23 mars dernier. Madame SETZKORN, du Conseil Départemental de l'Aude, a animé cette rencontre et a échangé avec les agents sur les pratiques d'entretien des espaces verts et les enjeux du zéro-phyto. La démarche a été particulièrement appréciée par les agents et un flyer d'information sur le zéro-phyto va être distribué aux Alairacois à la fin du mois d'avril.
 - Réunion d'information « Natura 2000 » : une visioconférence organisée par Carcassonne Agglo consacrée aux enjeux de la zone NATURA 2000, à laquelle a assisté Brigitte DAZZAN, s'est tenue le 29 mars 2021.
 - Jardins partagés : en collaboration avec l'accueil ados du CIAS, les services municipaux ont acheté tout le nécessaire pour finaliser ce projet et vont procéder aux plantations dans les jours qui viennent avec les ados de la commune.

15. Questions diverses

- La déclaration préalable relative à l'implantation d'une antenne radiotéléphonique a été officiellement rejetée tacitement par les services de l'Etat pour manque de pièces. Le conseil municipal demande à ce que les riverains qui avaient manifesté leur inquiétude sur ce projet soient informés de cette décision.
- Quelques actes de délinquance ont été commis durant la semaine qui a suivi le weekend de Pâques. Les gendarmes ont été prévenus et Monsieur le Maire leur a demandé d'accentuer les rondes en attendant que le système de vidéoprotection soit déployé sur le territoire communal. Même si la délinquance à Alairac reste à un niveau contenu comparé à celles d'autres communes de même strate, ces actes sont inadmissibles.
- Suite à l'épisode de gel survenu la semaine passée, un courrier va être adressé aux viticulteurs de la commune pour qu'ils signalent à la mairie les dégâts que cet épisode a pu occasionner.

La séance est levée à 23h45.

Le présent procès-verbal a été
affiché le **15/04/2021** au
secrétariat de Mairie.